
Soirée sur la rénovation énergétique

Conseil régional de l'Ordre des architectes en PACA

Sommaire

1. Introduction
 - Pourquoi rénover? Avec qui et pour qui?
2. Le nouveau dispositif France Rénov
 - Ma Prime Rénov (MPR) et Mon Accompagnateur Rénov (MAR)
3. La rénovation des copropriétés
4. L'audit énergétique réglementaire
5. Quelques ressources
6. Questions

1. Introduction

La nécessité de rénover

- La construction est responsable du tiers des émissions de carbone en France & représente + de 40 % de la consommation énergétique annuelle
- 80% de la ville de 2050 est déjà construite !
- Contexte d'épuisement des ressources

➔ il faut sortir d'une logique consumériste de matière et de territoire en rénovant ce qui est déjà là

20% RESTE À CONSTRUIRE



LA VILLE DE 2050

Pourquoi les architectes ?

L'architecte est un acteur clé pour une rénovation de qualité : une approche globale

Soirée sur la
rénovation énergétique

1. Introduction

Analyse du
contexte,
climat,
environnement
du bâti

Préservation
et mise en
valeur du petit
patrimoine

Adaptation aux
enjeux de la
transition : une
rénovation
énergétique et
technique

Besoins et
usages du
maître
d'ouvrage

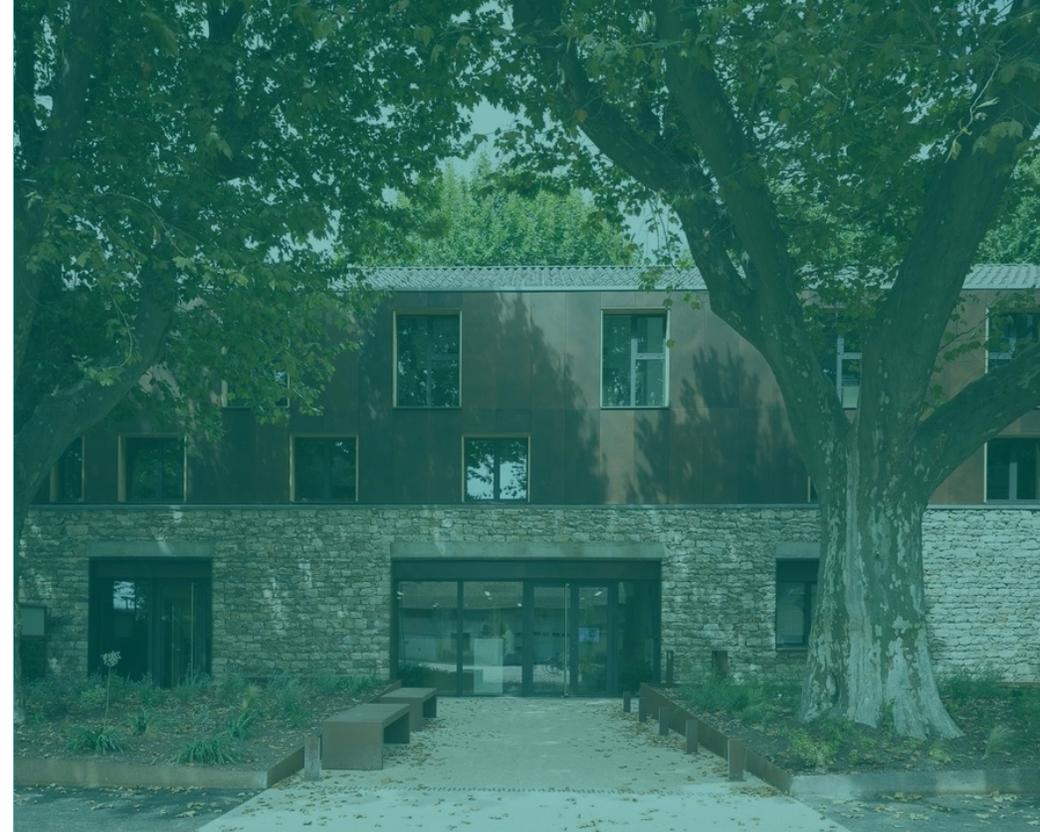
Une rénovation pour un bâti de qualité : l'intérêt public de l'architecture passe
par le travail sur le bâti existant

1. Introduction

08/09/2023

Et pourquoi faire de la rénovation quand on est architecte ?

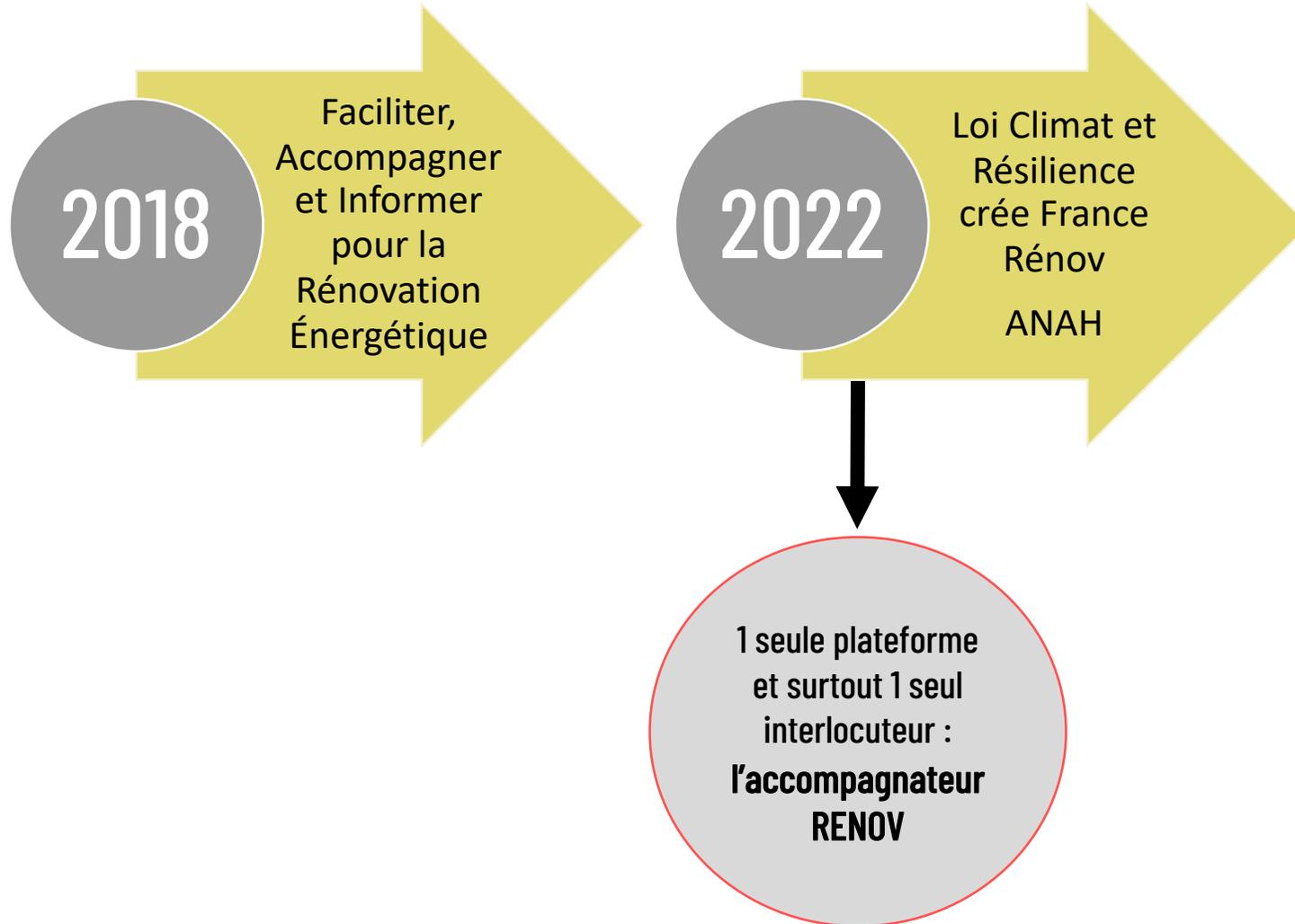
- **Rénover c'est donner du sens à son projet**
- **Être acteur du changement**
- **S'adresser aux particuliers et faire connaître les architectes autrement**
- **Valoriser nos compétences, notre apport en tant qu'architecte : innovations, stratégies de réemploi, transformation, adaptations...**



2. Le nouveau dispositif France Rénov

Soirée sur la
rénovation énergétique

2. Le nouveau dispositif France Rénov



La mise en place de Mon Accompagnateur Rénov' vise un triple objectif :

1. Inciter davantage de ménages à lancer leur projet
2. Relever le niveau d'ambition, de performance et d'efficacité des rénovations
3. Simplifier les parcours de rénovation des ménages

- **Ma Prime Rénov (MPR)**

C'est l'aide de l'État ouverte à tous les ménages pour financer les projets de rénovation.

Elle concerne une liste de travaux et d'équipements parmi les catégories suivantes :

- Isolation
- Chauffage
- Ventilation
- **Rénovation globale**
- Diagnostic et audit énergétique

L'Accompagnateur Rénov vient en appui des ménages pour permettre la rénovation globale.



Pour en savoir plus :
<https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/etre-mieux-chauffe-avec-maprimerenov/>

• Mon Accompagnateur Rénov (MAR)

Informer le ménage

- Assurer le contact régulier avec le ménage
- Orienter, conseiller le ménage tout au long du projet de travaux avec pédagogie

Diagnostic de la situation du ménage, et l'état de décence et d'habitabilité du logement

- Savoir diagnostiquer sur une base simplifiée les situations d'indécence, d'indignité et de perte d'autonomie dans un logement et identifier les acteurs compétents sur ces enjeux pour procéder à des signalements ou à une orientation du ménage

Aide à la recherche d'entreprises

- Orienter, conseiller le ménage tout au long du projet de travaux avec pédagogie

Plan de financement

- Connaître les aides financières publiques et privées à la rénovation énergétique
- Savoir renseigner le ménage sur la part du reste à charge qui peut être financée par des prêts et expliquer l'articulation entre les divers financements

Accompagnement au Montage des dossiers d'aides

- Connaître les démarches en ligne et savoir utiliser les plateformes numériques de dépôts des aides de l'Etat à la rénovation énergétique

Suivi des travaux et aide à la réception

- Connaître les différentes étapes d'un chantier de rénovation énergétique
- Évaluer l'adéquation entre les travaux réalisés et les préconisations de l'audit énergétique

Aide à la prise en main du logement post-travaux (visite)

- Connaître les règles de bonne utilisation du logement et de ses équipements après travaux
- Savoir compléter et actualiser un carnet d'information du logement

Audit énergétique

- Être qualifié pour la réalisation d'un audit énergétique : **DynaMOE 1 - Rénovation énergétique des maisons individuelles**
- **FORMATION OBLIGATOIRE >>>**



La mission d'audit énergétique peut être sous-traitée auprès d'un auditeur qualifié

Comment faire pour devenir Accompagnateur Rénov' quand on est architecte ?



Se faire agréer auprès de l'ANAH : dépôt
d'une demande d'agrément dans le cadre
de la procédure allégée pour les
architectes depuis le 3 juillet 2023



La procédure d'agrément

Soirée sur la
rénovation énergétique

2. Le nouveau dispositif France Rénov

08/09/2023



CONDITIONS ÉNONCÉES PAR LE DÉCRET

- **Ne pas être en mesure d'exécuter directement un ouvrage**
- **Respect d'une stricte neutralité**, à performance et à qualité égales, vis-à-vis des équipements, solutions technologiques, scénarios de travaux et entreprises de travaux proposés
- **Interdiction de sous-traiter les prestations obligatoires et facultatives** (sauf pour l'audit et accompagnement renforcé)



PIÈCES JUSTIFICATIVES FOURNIES POUR L'AGRÈMENT ET LE CONTRÔLE DES STRUCTURES

- **Justificatifs de compétence** : références professionnelles / plan de formation / méthodologie d'accompagnement
- **Justificatifs du niveau d'activité** : liste des implantations territoriales / interdiction du recours à la sous-traitance sauf pour l'audit avec la mention de la chaîne contractuelle de sous-traitance
- **Justificatifs de conditions d'indépendance** : structure du capital de l'opérateur / organigramme de la structure / système qualité et contrôle interne 
- **Justificatifs de capacité financière** : comptes financiers de la structure sur l'année écoulée / budget prévisionnel
- **Post-agrément** : contrat entre l'AR' et le ménage / rapport d'accompagnement co-signé par le ménage / rapport annuel d'activité transmis à l'Anah
(possibilités de suivi par l'Anah sur les accompagnements réalisés)

Pour en savoir plus :

<https://www.architectes.org/formations/devenir-mon-accompagnateur-renov-avoir-les-competences-pour-obtenir-l-agrement-mar-de-l-l>

En bref sur l'Accompagnateur Rénov...

- Un architecte inscrit peut être accompagnateur rénovation s'il obtient un agrément sur le site de l'ANAH
- Il est possible de suivre des formations pour devenir Accompagnateur rénovation mais ça n'est pas obligatoire
- Si vous voulez être Accompagnateur rénovation et pouvoir faire vous-mêmes les audits énergétiques, il faut passer par la formation Dynamo Feebat, sinon, il vous est aussi possible de sous-traiter cette partie à un auditeur qualifié.

3. La rénovation des copropriétés

L'Ordre trouve que les architectes sont particulièrement pertinents dans le cadre de la rénov des copropriétés. C'est aussi une volonté énoncée par les architectes lors de précédents événements.

Il est possible pour les architectes de se former pour devenir « auditeur énergétique en copropriété » grâce à la formation intitulée « Dynamoe Copro » - en complément d'une mission de maîtrise d'oeuvre.

On peut imaginer que dans un futur proche, les architectes pourraient devenir Accompagnateur rénov pour les copropriétés.



4. L'audit énergétique réglementaire

→ **1^{er} avril 2023** : l'audit réglementaire devient obligatoire pour vente Maison Indiv ou appartement en monopropriété avec DPE F & G

Les architectes peuvent réaliser des audits réglementaires s'ils ont effectué les formations Fee Bat 5a5b / DynaMoe 1

Référez-vous ! via l'espace personnel sur [architectes.org](https://www.architectes.org) pour apparaître dans la rubrique « Audit énergétique » du site France Rénov'.



Devenez **auditeur énergétique** nouveau

#formation DynaMOE

Architecte, professionnel de la maîtrise d'œuvre

FEE BAT
GAGNEZ EN EFFICACITÉ!

Pour en savoir plus :
<https://www.architectes.org/actualites/audit-energetique-reglementaire-et-audit-incitatif-maprimerenov-quelles-differences>

5. Quelques ressources

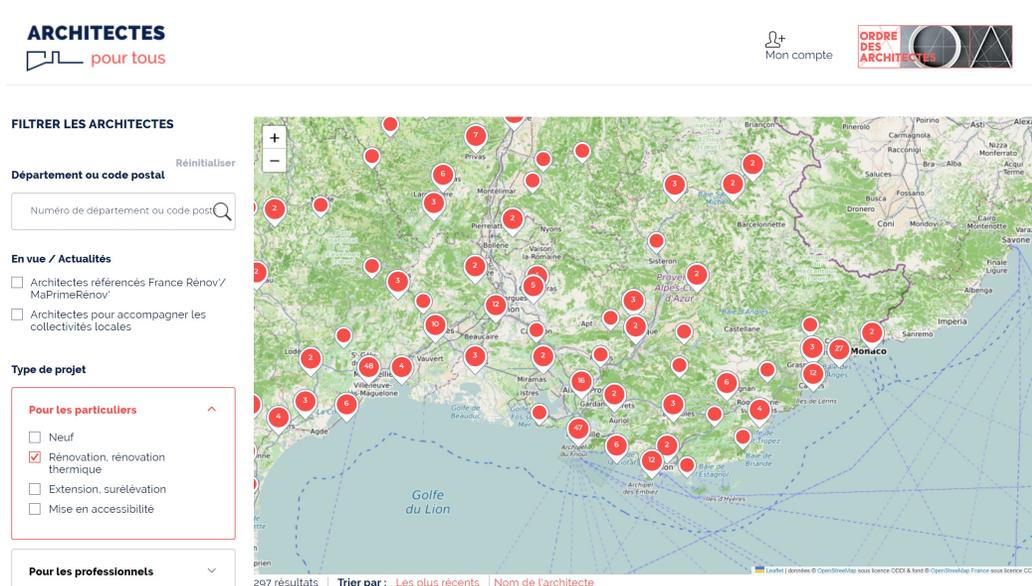
- Le site de l'Ordre : www.architectes.org

Soirée sur la rénovation énergétique

5. Quelques ressources



- ✓ des conseils
- ✓ des liens vers les modèles de documents à compléter pour compléter votre dossier d'agrément
- ✓ des formations disponibles
- ✓ des documents ressources
- ✓ la mallette rénovation
- ✓ le référencement des architectes intéressés par la rénovation sur architectespourtous.fr
- ✓ [Revoir le webinaire du CNOA du 5/04 ici : https://www.architectes.org/actualites/replay-du-webinaire-devenez-accompagnateur-renov](https://www.architectes.org/actualites/replay-du-webinaire-devenez-accompagnateur-renov)



EXERCICE PROFESSIONNEL

Ouverture aux architectes du référencement "Mon Accompagnateur Rénov"

L'ANAH a ouvert sa plateforme numérique d'agrément "Mon Accompagnateur Rénov" aux architectes, le 3 juillet. Ceux-ci disposent d'une procédure dérogatoire simplifiée pour pouvoir remplir les missions d'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation.



5. Quelques ressources

- Le site de France Rénov : <https://france-renov.gouv.fr>

- Le site Réseau France Chaleur urbaine :
<https://france-chaueur-urbaine.beta.gouv.fr>

Le site permet de tester l'éligibilité à un raccordement à un réseau de chaleur existant, de visualiser les réseaux et les données DPE mises à disposition pour de nombreux bâtiments grâce à une cartographie.



6. Questions

Ordre des architectes

Christelle BILLY, Secrétaire générale adjointe

Maryline CHEVALIER, Présidente

Delphine MONDON, conseillère

Maïa MENDJISKY, responsable des relations institutionnelles

DREAL PACA

Sophie LE GARREC, Cheffe de l'unité Air Climat Transition Énergétique - Service Énergie Logement

Mekki LASLEDJ, Chargé de mission Transition énergétique et écologique des bâtiments -
SEL/UACTE